

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 ●

Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	19
Date de la convocation	15/03/2024
Date d'affichage de la convocation	15/03/2024

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Nina BASTIER en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Éric MOULIGNIER en faveur de Mme Nicole GAYOUX, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Hervé JAMBARD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, Mme Nicole BOES en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Jean COITEUX, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON

M. PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu le compte de gestion 2023 de l'Assainissement remis par le Comptable public,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2023 de l'assainissement du Comptable public est conforme au compte administratif 2023 de l'assainissement.

ARTICLE 2 : Approuve le compte de gestion 2023 de l'assainissement et admet le résultat d'exécution suivant :

	2022	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	999 413.72		-8 690.90	990 722.82
Fonctionnement	293 061.18	170 000.00	78 207.70	201 268.88
Total	1 292 474.90	170 000.00	69 516.80	1 191 991.70

ARTICLE 3 : Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **26 MARS 2024**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

